

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2151**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan Campus - Opération Institut de nanotechnologies de Lyon, (INL) - Chimie, physique, électronique (CPE) INL-CPE - Avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Michel Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2151**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan Campus - Opération Institut de nanotechnologies de Lyon, (INL) - Chimie, physique, électronique (CPE) INL-CPE - Avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La présence importante d'établissements d'enseignement supérieur et d'étudiants sur le territoire est un levier de transformation essentiel pour permettre à la Métropole de Lyon de conduire avec succès les transitions nécessaires qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, numériques et également démocratiques.

Les outils d'intervention de la Métropole en matière d'enseignement supérieur-recherche sont multiples : les programmes d'actions annuels grâce auxquels de nombreux projets ont pu être réalisés, le schéma de développement universitaire (SDU), les grands projets portés par la COMUE Université de Lyon (plan Campus, programme avenir Lyon Saint-Etienne-PALSE, etc.), le contrat de plan État-Région (CPER) et le schéma directeur de la vie étudiante.

Parmi ces engagements, la Métropole assure le soutien financier ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de construction pour l'INL-CPE, sur le campus LyonTech-La Doua.

Ce projet a été retenu et financé dans le cadre du plan Campus, avec une maîtrise d'ouvrage de l'État déléguée au Département du Rhône pour la réalisation des travaux.

La Métropole s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux droits et obligations nés de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 18 mars 2014 conclue entre l'État et le Département du Rhône relative à la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La présente délibération concerne l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, l'approbation d'un cinquième avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'État, rendu nécessaire compte tenu de l'évolution du plan de financement de l'opération.

**II - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme**

Le projet INL CPE consiste en la construction d'un bâtiment d'enseignement et de recherche d'une surface utile totale de 5 600 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir l'INL et la filière électronique de CPE Lyon.

Cette construction est devenue indispensable par la forte activité de recherche de l'INL et l'augmentation importante des effectifs des promotions de l'école CPE Lyon. L'implantation du projet est située sur le campus de LyonTech-La Doua, à proximité des bâtiments Raulin et Grignard.

Le coût total de l'opération INL-CPE s'élevait initialement à 26 600 000 €, toutes dépenses confondues et toutes taxes comprises, selon le plan de financement suivant :

- Département du Rhône : 18 200 000 €,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 400 000 €

L'opération a fait l'objet de délibérations et d'individualisations successives d'autorisations de programme, en lien avec le planning de réalisation des travaux :

- délibération du Conseil n° 2015-0709 du 2 novembre 2015 : substitution de la Métropole au Département du Rhône en tant que maître d'ouvrage et financeur de l'opération et avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État,

- délibération du Conseil n° 2017-2163 du 18 septembre 2017 : individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses et en recettes, intégrant 2 660 000 € de participation de l'État (Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)/pacte métropolitain) et avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État. Le coût total de l'opération s'élevait alors à 29 260 000 €, selon le plan de financement suivant :

- . Métropole de Lyon : 18 200 000 €,
- . Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 400 000 €,
- . État/FSIL/pacte métropolitain : 2 660 000 € ;

- délibération du Conseil n° 2019-3953 du 16 décembre 2019 : avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État, autorisant la Métropole de Lyon à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux,

- délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1525 en date du 11 juillet 2022 : individualisation complémentaire d'autorisation de programme, avenant n° 4 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État afin de faire évoluer le plan de financement de l'opération et conclusion d'une convention financière avec la COMUE Université de Lyon.

Le lancement des travaux a été effectué en juin 2020. Le chantier a alors rencontré des aléas (découverte d'un bloc béton enfoui, intempéries), auxquels se sont ajoutés les impacts de la crise sanitaire COVID-19, induisant des dépenses supplémentaires liées à cette opération (mesures sanitaires, délais d'approvisionnement de matériaux).

La phase chantier a également conduit les usagers du bâtiment (laboratoire INL, CPE Lyon) ou maître d'ouvrage des chantiers concomitants (Université de Lyon) à identifier des travaux supplémentaires ou travaux d'adaptation à intégrer à l'opération INL-CPE conduite par la Métropole, induisant des dépenses supplémentaires à leur charge.

Ces évolutions et aléas opérationnels ont conduit la Métropole à faire évoluer le plan de financement de l'opération comme suit :

- Métropole : 19 374 000 €,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 400 000 €,
- État : 2 660 000 €,
- COMUE Université de Lyon : 66 000 €

Les travaux ont été livrés le 30 septembre 2022 et le bien a été mis à la disposition de l'Université Claude Bernard Lyon 1, pour le compte de l'État.

Depuis le lancement du chantier à l'été 2020, en raison de la crise sanitaire et géopolitique internationale, les taux d'inflation très élevés et les retards dus aux imprévus de chantier ont induit de nouveaux surcoûts opérationnels, dépassant fortement les provisions pour aléas et révisions de prix initialement prévues au budget de l'opération.

Le montant retenu pour cette opération s'élève désormais à 31 500 000,00 € TTC, comprenant l'ensemble des dépenses (études, travaux, voies et réseaux divers (VRD), 1 % décoration) hors premier équipement.

Le plan de financement révisé de l'opération est le suivant, identifiant l'impact des travaux supplémentaires et des révisions de prix :

| Dépenses (en € TTC)               |                   | Financement (en €)            |                   |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| foncier                           | 0                 | Plan Campus initial           |                   |
| études et travaux                 | 29 327 650,70     | Métropole de Lyon             | 18 200 000        |
| VRD                               | 660 000           | Région Auvergne-Rhône-Alpes   | 8 400 000         |
| déménagement*                     | 400 000           | financements complémentaires  |                   |
| équipement                        | 0                 | État/FSIL/pacte métropolitain | 2 660 000         |
|                                   |                   | Métropole                     | 2 174 000         |
|                                   |                   | COMUE Université de Lyon      | 66 000            |
| travaux supplémentaires           | 112 349,30        |                               |                   |
| révisions de prix supplémentaires | 1 000 000         |                               |                   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>31 500 000</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>31 500 000</b> |

\* concerne uniquement le matériel immobilier nécessitant montage, démontage et paramétrage.

Plan de financement révisé par financeurs :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Métropole                               | 20 374 000 €        |
| au titre du plan Campus                 | 18 200 000 €        |
| hors plan Campus                        | 2 174 000 €         |
| autres financeurs                       | 11 126 000 €        |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes plan Campus | 8 400 000 €         |
| État/FSIL/pacte Métropolitain           | 2 660 000 €         |
| COMUE Université de Lyon                | 66 000 €            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>31 500 000 €</b> |

L'évolution du plan de financement entraînant une augmentation de la participation de la Métropole à hauteur de 1 000 000 €, il est nécessaire de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 1 000 000 €.

### III - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération INL-CPE

En raison de l'évolution du plan de financement de l'opération, il convient de conclure un avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 18 mars 2014 conclue avec l'État ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 18 mars 2014.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, au budget principal, pour un montant total de 1 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P03O4286, selon l'échéancier suivant :

- 2023 : 1 000 000 € en dépenses.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 31 500 000 € en dépenses et 11 126 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20230424-303294-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 25 avril 2023<br>Date de réception préfecture : 25 avril 2023 |
|---|